

DÉPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 16.052

L'An deux Mille Seize, le 14 avril, à 18 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 8 avril 2016

DATE D’AFFICHAGE

Le 8 avril 2016

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Didier QUENTIN, M. Patrick MARENGO, Mme Eliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Marie-Noëlle PELTIER, Mme Eva ROY, M. Gérard FILOCHE, Mme Marie-José DAUZIDOU, Mme Nelly SERRE, Mme Dominique BERGEROT, adjoints,

M. Didier BESSON, Mme Annie CHABANEAU, M. Daniel COASSIN, Mme Marie-José DOUMECQ, M. Julien DURESSAY, Mme Dominique GACHET, M. Bernard GIRAUD, Mme Thérèse GORDON’S, Mme Régine JOLY, M. Gérard JOUY, M. Yannick PAVON, M. Thierry ROGISTER, Mme Marie-Claire SEURAT, conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : M. Jean-Paul CLECH représenté par M. Patrick MARENGO
M. Gilbert LOUX représenté par Mme Eliane CIRAUD-LANOUE
M. Denis MOALLIC représenté par Mme Régine JOLY
M. Alain LARRAIN représenté par Mme Annie CHABANEAU

ÉTAIENT ABSENTS-EXCUSÉS : Mme Dominique BARRAUD DUCHÉRON, M. René-Luc CHABASSE, Mme Nancy LEFÈVRE, M. Pierre PAPEIX, Mme Dominique PARSIGNEAU, Mme Alexandra COUDIGNAC

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 23

Nombre de votants : 27

M. Julien DURESSAY a été élu Secrétaire de Séance.

OBJET : CONVENTION D’OBJECTIFS CONCLUE ENTRE LA VILLE DE ROYAN ET L’ASSOCIATION « CENTRE SOCIOCULTUREL DE ROYAN » POUR L’ANNEE 2016 - AVENANT N°1

RAPPORTEUR : M. CAU

VOTE : UNANIMITÉ

Par une délibération n°16.007 en date du 21 mars 2016, le Conseil Municipal a attribué une subvention de 123.500 € (cent vingt-trois mille cinq cents euros) au profit de l'association « Centre Socioculturel de Royan », pour l'année 2016.

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention complémentaire de 270.500 € (deux cent soixante-dix mille cinq cents euros), portant la subvention totale à 394.000 € (trois cent quatre-vingt-quatorze mille euros), d'approuver l'avenant n°1 à la convention d'objectifs conclue avec l'Association « Centre Socioculturel de Royan » et d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à le signer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu le projet d'avenant n°1,
- Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- d'attribuer une subvention complémentaire de 270.500 € (deux cent soixante-dix mille cinq cents euros) à l'association « Centre Socioculturel de Royan » pour l'année 2016, portant la subvention totale à 394.000 € (trois cent quatre-vingt-quatorze mille euros).
- d'approuver l'avenant n°1 à la convention d'objectifs conclue avec l'association « Centre Socioculturel de Royan », pour l'année 2016.
- d'imputer la dépense correspondante sur le budget de l'année en cours.
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer l'avenant n°1.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 19 avril 2016

Pour le Député-Maire,
Et par délégation
Le Premier Adjoint
Patrick MARENGO



CONVENTION GENERALE D'OBJECTIFS
ENTRE LA COLLECTIVITE
ET L'ASSOCIATION « CENTRE SOCIOCULTUREL DE ROYAN »
AVENANT N°1

ENTRE

La Ville de ROYAN représentée par son Député-Maire en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 14 avril 2016, rendue exécutoire le 19 avril 2016 compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

ET

D'UNE PART,

L'Association « CENTRE SOCIOCULTUREL DE ROYAN », association loi de 1901, agréée centre social, déclarée en sous-préfecture de ROCHEFORT le 4 avril 1979, sous le numéro 1707, représentée par Madame Solange RAFFARD, sa Présidente en exercice, dûment habilitée à l'effet des présentes, ci-après désigné *l'Association*,

D'AUTRE PART,

IL A TOUT D'ABORD ETE EXPOSE CE QUI SUIT :

Par une délibération n°16.007 en date du 21 mars 2016, la Ville de Royan a octroyé une subvention de 123.500 € (cent vingt-trois mille cinq cents euros) à l'Association « Centre Socioculturel de Royan », pour l'année 2016.

En plus de cet engagement, *la Ville* a décidé d'octroyer une subvention complémentaire de 270.500 € (deux cent soixante-dix mille cinq cents euros) à *l'Association*, portant ainsi la subvention totale à 394.000 € (trois cent quatre-vingt-quatorze mille euros).

Le présent avenant a pour vocation d'acter cette subvention et de préciser les objectifs assignés à *l'Association*.

CECI EXPOSE, IL EST ARRETE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

Compte tenu de l'intérêt que présentent ces actions pour la politique sociale et culturelle de la Ville de ROYAN, la collectivité a décidé d'en faciliter la réalisation en allouant une subvention complémentaire de 270.500 € (deux cent soixante-dix mille cinq cents euros) à *l'Association*, portant la subvention totale à 394.000 € (trois cent quatre-vingt-quatorze mille euros).

Cette somme sera versée à la signature du présent avenant.

ARTICLE 2

Les autres termes de la convention restent inchangés.

Pour *l'association*,
La Présidente,

Solange RAFFARD

Fait à ROYAN, le 10 MAI 2016

Pour la Ville de ROYAN,
Pour le Député-Maire,
par délégation,
Le Premier Adjoint,



Patrick MARENGO